

Le 28 mars 2017

N/Réf. : 06595 (109121)

**Objet : Demande d'accès à l'information du 7 mars 2017 concernant le nombre d'enquêtes de décès survenu à la suite d'une exposition aux oxydes d'azote pour les années 2006 à 2016**

Madame,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès du 7 mars 2017, et visant à obtenir *pour les années 2006 à 2016, le nombre d'enquêtes de décès survenu à la suite d'une exposition aux oxydes d'azote.*

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous constatons que le document dont vous demandez l'accès est inexistant. En effet, nous n'avons aucun rapport d'investigation de cette nature pour les années 2006 à 2016. Dans ce contexte nous ne pouvons accéder à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, chapitre A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Dana Deslauriers, avocate  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

DD/ns

Pièce jointe